

AVIS PUBLIC

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

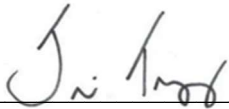
AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Jessica Tanguay, greffière, conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

QU'UNE séance extraordinaire du conseil de la Ville de Dunham se tiendra le lundi 19 décembre 2022, à 19h00, dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville (3777, rue Principale) et que lors de cette séance extraordinaire, le conseil municipal adoptera les prévisions budgétaires de la Ville pour le prochain exercice financier, conformément à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*;

QU'UNE séance extraordinaire du conseil de la Ville de Dunham se tiendra le lundi 19 décembre 2022, immédiatement après la séance extraordinaire concernant les prévisions budgétaires tenue à 19h00, dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville (3777, rue Principale) et que lors de cette séance extraordinaire, le conseil municipal adoptera le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 de la Ville de Dunham, conformément à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*;

QUE lors de ces séances extraordinaires, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires 2023 pour la première séance et le programme triennal d'immobilisation pour la deuxième séance.

Donné à Dunham, ce 9 décembre 2022.



**Jessica Tanguay,
Greffière**
